

Ecole élémentaire Jacques Prévert  
01 rue de la Cimballa  
78760 Jouars-Pontchartrain  
Tél/Fax : 01.34.89.79.92  
Courriel : [07817341@ac-versailles.fr](mailto:07817341@ac-versailles.fr)

## CONSEIL D'ECOLE DU 08 novembre 2013

### Présents :

Madame Roquelle, maire de Jouars-Pontchartrain  
Madame Ezavin, adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires  
Monsieur Gal, Dden

Mmes : Bayet, Beauvils, Bernoville, Ferret, Fourré, Groussard, Henry, Lapchin, Lebrun, Lecomte, Perot, Vermont, M. Dubois, Hélot, Terrade, Weiss

M Caradec: Rased maître E

Mmes: LE GUILLOU, CARRERE-DEBAT, BEN LETAIEF, MERLET, RICHARD, GODIN/DREHER, ESPARGILIERE, RONCOLATO, COURVOISIER parents titulaires AAPE  
Mmes : BONNAFOUX, VANBESIEN, MOUILLEAU, VAILLANT : parents titulaires FCPE  
Mesdames MILLOT (AAPE) et GRIFFATON (FCPE) : parents suppléants

Mme Hatton, Directrice, Présidente de séance.

### Absents excusés:

Madame Abitbol, Inspectrice de l'Education Nationale.  
Mesdames : Andrieu, parent titulaire FCPE et Espargilière, parent titulaire AAPE  
Secrétaire de séance : Mme Ferret enseignante

Préambule : Mme Hatton remercie les membres du Conseil de leur présence.

### 1 Rentrée scolaire 2013-2014

#### ➤ Personnels de l'école

- Intervenant EPS : M.G.Regnaudin
- Intervenante anglais : Mme Jean Le Youdec
- 5 AVS pour 7 élèves qui bénéficient d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)
- Présentation de l'équipe du Rased  
M.Caradec, maître E, présente l'équipe composée de 3 membres :
  - la psychologue scolaire madame Lamy-Parquet
  - le maître G, rééducatrice, nouvellement nommé, madame Marie-Christine Leroy
  - le maître E

La plaquette fournie par le Rased est affichée sur le panneau en JP3 et est distribuée à tous les parents présents mais M.Caradec signale une erreur d'adresse. Notre réseau appartient à l'antenne de Beynes qui a fusionné avec celle de Jouars et couvre 16 écoles. Il priorise les élèves du Cycle 2.

La demande d'aide émane des enseignants réunis en Conseil de Cycle et est soumise à l'autorité parentale pour l'aide du Psychologue et de la rééducatrice. Monsieur Caradec informe les parents.

Cette aide a lieu pendant le temps scolaire. 5 élèves sont suivis par le maître G et 18 élèves par le maître E. La psychologue scolaire effectue le suivi des équipes éducatives et fait des observations en classe.

#### ➤ Effectifs et répartition dans les classes au 08/11/13

- CP : Mme Lebrun : 25 élèves
- CP : Mme Ferret : 25 élèves
- CP/CE1 : M. Terrade : 22 élèves (14+8)
- CE1 : Mme Beauvils : 26 élèves
- CE1 : Mmes Bayet / Henry : 27 élèves
- CE1/CE2 : Mme Bernoville : 22 élèves (8+14)

- CE2 : Mmes Groussard / Lapchin : 29 élèves
- CE2 : M. Dubois : 28 élèves
- CM1 : Mme Fourré : 26 élèves
- CM1 : M.Héliot : 24 élèves
- CM1 : Mmes Pérot / Lapchin : 25 élèves
- CM2 : Mme Vermont : 29 élèves
- CM2 : Mme Lecomte : 29 élèves
- CM2 : M. Weiss : 29 élèves soit 366 élèves dont 64 CP, 75 CE1, 65 CE2, 75 CM1, 87 CM2

Il faut être vigilant car les 56 inscriptions potentielles en CP ne compensent pas le départ des 87 CM2 (éventuelle fermeture à  $27 \times 13 = 351$  élèves). Des logements sociaux vont être livrés : 20 en février/mars et 45 en avril/juin.

- APC (activités pédagogiques complémentaires) sont des temps d'enseignements supplémentaires proposés aux élèves pour prévenir la difficulté scolaire. Elles prennent la forme d'une aide aux apprentissages en petit groupe, d'une aide au travail personnel, ou de la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école pour favoriser la réussite scolaire. (priorité aux fondamentaux : maîtrise du langage oral, lecture, compréhension des consignes, méthodologie, compréhension de situation en mathématiques, manipulation, aide au travail personnel). Le volume horaire annuel consacré par chaque enseignant avec les élèves est de 36 heures. Cette aide a été expliquée aux parents lors de la réunion de rentrée.

Cette aide est ponctuelle, soumise à l'accord des parents et adaptée aux difficultés des élèves. 1 refus dans une classe. Le groupe est constitué de 2 à 4 élèves.

Cette aide se déroule pendant la pause méridienne, elle dure 45 minutes de 11h50 à 12h35 ou de 12h50 à 13h35 selon les services du restaurant scolaire.

Premier bilan : C'est un moment privilégié, certains élèves sont rassurés.

- Péri-scolaire :

Il est important de noter que pour tout problème relatif aux activités péri-scolaires, déclaration d'accident, modification d'inscription, retard des parents à l'issue de l'étude... : il convient de s'adresser en Mairie aux affaires scolaires ou auprès du coordinateur Monsieur Merlin. Merci de ne pas téléphoner à l'école après 16h45. Un numéro pour joindre les surveillants d'étude sera communiqué rapidement par la Mairie.

Les questions des parents élus ont été transmises à madame Ezavin et à Monsieur Merlin : elles donneront lieu à une réunion ultérieure fin novembre. Le forfait cantine sera abordé avec le responsable financier lors de la réunion sur les rythmes scolaires le mardi 12 novembre.

La prochaine commission des menus est fixée au mardi 19 novembre.

- Travaux

JP4 : le nouveau réfectoire sera opérationnel début 2014. Des réserves ont été émises sur le chantier suite à des problèmes d'humidité, de remontée d'eau par capillarité. Le revêtement de sol ne peut pas être posé.

Madame Hatton souhaiterait faire une visite de chantier pour voir les implantations (point d'eau dans les classes ?). Les futures salles de classe seront-elles dotées d'un équipement informatique ? Une réunion de chantier a lieu tous les vendredis matin.

Il reste environ 3000 euros sur le budget d'investissement : une commande peut-elle être envisagée ? Réponse positive mais avant le 10 décembre, date de clôture du budget de l'année civile 2012/2013.

Un récapitulatif des travaux non effectués a été envoyé à madame Roquelle pour faire accélérer les interventions.

A l'extérieur du groupe scolaire les parents demandent un panneau pour « la dépose minute » ou un marquage au sol et des barrières le long du trottoir côté JP3 avant d'arriver au passage piéton. Des places supplémentaires de stationnement sont souhaitées et en particulier un emplacement réservé pour les enseignants.

Dans un courrier du 09/09/2013, les enseignants ont demandé une modification d'accès de l'école pour les bâtiments JP1 et JP2. Madame Roquelle renouvelle sa réponse d'attendre l'installation du centre de loisirs dans les locaux de la restauration actuelle pour faire un bilan de l'accueil et de la sortie en JP3.

## 2 Résultats de l'élection des représentants de parents

Electeurs inscrits élémentaire: 593

Votants : 230

Bulletins blancs ou nuls : 11

Suffrages exprimés : 219

AAPE : 9 titulaires et 9 suppléants. FCPE : 5 titulaires et 5 suppléants.

Les résultats et les coordonnées des parents élus sont affichés.

Pour optimiser le bon déroulement du vote il faudrait prévoir une enveloppe de couleur distincte pour la maternelle et l'élémentaire et de préférence pré-remplie avec nom, classe, signature ; une enveloppe supplémentaire « République française » pour déposer le bulletin. Les consignes de vote par correspondance seront expliquées dans les classes.

### 3 Règlement intérieur de l'école :

Le règlement établi en fonction du règlement type départemental qui sera certainement modifié à la rentrée 2014-2015 en raison des nouveaux rythmes scolaires a été diffusé à toutes les familles.

Un avenant avec quelques ajouts est soumis au vote des membres du Conseil :

Paragraphe 2 sorties des élèves pendant le temps scolaire : « *l'enfant doit être accompagné par une personne habilitée à le prendre en charge qui signera une décharge de responsabilité.* »

Paragraphe 4 : Retard ou absence : « *En cas de retard, merci d'utiliser la sonnette en JP3.* »

Paragraphe 5 : garderie, restauration scolaire et étude : « *Retour interdit dans les classes sans autorisation et surveillance après les horaires de sortie.* »

Paragraphe 7 : Interdiction aux élèves : « *de sortir le matériel scolaire (trousse, manuels, cahiers)* »

« *Les billes de petite taille (pas de calot), les balles en mousse fournies par l'école sont autorisées sous réserve d'un usage approprié et par temps sec* ». Les parents demandent de rajouter : « *interdiction d'apporter des sucreries à l'école en dehors des fêtes et anniversaires (pas de chewing-gums, ni de sucettes)* »

#### **Avenant au règlement adopté à l'unanimité.**

Charte de la laïcité

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 nous demande par le biais du Conseil d'école de faire connaître la charte aux parents. (Un exemplaire est montré aux membres du conseil.)

La Charte de la laïcité a été élaborée à l'intention des élèves, des enseignants et de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Elle doit être affichée de manière à être visible de tous. Les lieux d'accueil et de passage sont à privilégier. Elles sont affichées sous les 3 préaux. La charte doit être lue et étudiée.

La vocation de la charte est de rappeler les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter.

En lien avec les collectivités territoriales, il faut prendre les dispositions nécessaires pour que la devise de la République et les drapeaux tricolore et européen soient apposés sur la façade de l'établissement ; et d'autre part, il convient d'afficher à l'intérieur des locaux la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Les drapeaux seront installés pour le groupe scolaire à l'entrée de l'école.

## 4 Exercice de sécurité

L'exercice d'évacuation du 1<sup>er</sup> trimestre a été effectué le 16/09/2013 en présence de Mme Mulard et M. Schmit des services techniques. (Total de 381 personnes)

Les enfants ont évacué les classes en 2 minutes dans chaque bâtiment. Seul le bâtiment JP3 est équipé de portes coupe-feu. L'alarme de JP3 est commune avec le restaurant scolaire et la maternelle.

Madame Hatton sollicite le passage de la commission de sécurité pour l'année 2013-2014. Réponse écrite de M Guillossou : « cette dernière passe selon un calendrier défini par la Sous-Préfecture en

fonction du classement de l'établissement public. » Madame Roquelle précise que la commission doit passer en 2014 aux environs du mois de mai.

PPMS : « Plan particulier de mise en sûreté » : L'objectif du PPMS est d'être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur et donc d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en appliquant les directives des autorités.(évoqué au CE du 15/02/2013)

Un dossier très complexe et complet a été constitué : création d'espaces de confinement, localisation précise des organes de coupure de fluides, cellule de crise, installation d'une sonnerie distincte de l'alarme incendie....Une fois le dossier validé par l'IA des exercices de simulation seront effectués pendant le temps scolaire.

Les risques majeurs identifiés sont :

- Risque naturel : la tempête, le ruissellement
- Risque technologique : transport de matières dangereuses par voie routière, pollution, site SEVESO situé à 7 kms.

L'exercice de simulation a eu lieu le 14/10/2013. Les Maires ont été destinataires du scénario, dans certaines écoles l'exercice a été fait en présence de sapeurs-pompiers, gendarmes ou partenaires territoriaux. Une alerte orange de mise à l'abri le matin et une alerte rouge avec confinement l'après-midi ont été déclenchées.

Améliorations :

- Revoir le signal d'alerte : la corne de brume n'est pas audible d'un bâtiment à l'autre
- Revoir les moyens de communication d'une zone à l'autre : interférence des talkies walkies, achat de téléphone indépendant de l'électricité. (Nous récupérons les vieux téléphones)
- Compléter le matériel de confinement : scotch, serpillières, bouteilles d'eau, petit escabeau, thermomètres
- Réétudier les zones en utilisant éventuellement l'ancien réfectoire après ouverture de JP4 (3 zones actuelles : salle polyvalente 154 élèves, 2 salles de classe en JP2 : 109 élèves ; 2 salles de classe en JP1 : 74 élèves)
- Nécessité d'un point d'eau et de toilettes.

Les parents demandent la présence d'un agent au passage piéton devant la boulangerie, madame Roquelle en prend note.

## 5 OCCE

- Bilan financier : voir feuille annexée dans le panneau d'affichage dès réception des relevés de compte.
- Solde au 30/08/2013 : 5422.61 euros. Montant estimé des dons OCCE en début d'année : 4000 euros.
- Composition du bureau : Mme Lebrun Stephanette : Présidente; Mme Hatton : Mandataire ; Mme Lecomte : Trésorière
- Comptes vérifiés **par Mmes Andrieu (FCPE) et Carrere-Debat (AAPE)**

## 6 Manifestations et activités prévues dans l'année

- Cinq classes sont affiliées à l'USEP : 3 CM2 et 2 CM1. Les élèves de ces classes participeront à des rencontres sportives au 3<sup>ième</sup> trimestre (course longue, athlétisme).La cotisation de 5 euros couvre la licence et l'assurance, l'OCCE complète pour que toute la classe participe mais le budget car est élevé.
- Toutes les classes se rendent à la Médiathèque pour un prêt de livres et des animations proposées par Madame Neto et son équipe que nous remercions pour leur implication.
- Sortie en forêt : CP Mmes Ferret et Lebrun- CP/CE1 M.Terrade
- Projet Théâtre pour la classe de Mesdames Bernoville et Lecomte en liaison avec l'OCCE
- Projet de comédie musicale pour les CE1 de Mesdames Bayet, Beaufils et Henry
- Animation en classe du CHEP (centre horticole d'enseignement et de promotion) les vendredis 29 nov.06 déc et 13 décembre pour les CP Mme Lebrun, thème retenu : le développement durable, CP Mme Ferret thème retenu : les chaînes alimentaires, CE1 Mme Beaufils thème retenu : le milieu forestier et la fabrication d'un instrument de musique en bois. Dates à venir pour d'autres classes.
- Classe poney organisée du 02 au 06 juin : CP Mmes Ferret et Lebrun- CP/CE1 M.Terrade.
- L'association chartripontaine perdure à la grande satisfaction de tous. Les membres du bureau sont : Mme Fayot Florence présidente ; Mme Heurbize Marie-Laure secrétaire ; Mme Rouault Magali : trésorière. La kermesse de l'école aura bien lieu (date fixée ultérieurement). Merci à elles, nous leur souhaitons bon courage mais rappelons que la réussite dépend de la mobilisation de tous.

## 7 Rythmes scolaires

### Rappel des grandes lignes de la réforme :

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. L, M, J, V=5h1/4 Me=3h ou L, M, J, V=5h1/2 Me=2h. . Le choix du samedi est dérogatoire.

Les projets d'aménagement du temps doivent prendre en compte les données de la chronobiologie et principalement la plus grande vigilance du matin, ce qui conduit à conserver des temps d'enseignement de 3 heures le matin.

La journée de classe est de 5h30 maximum et une demi-journée de 3h30 maximum avec une pause méridienne de 1h30 minimum. Aucun enfant ne devra être laissé sans solution de prise en charge avant 16h30. Les maires et les conseils d'école ont la possibilité de présenter des projets d'organisation.

Madame Roquelle informe le conseil de son courrier envoyé à madame Abitbol pour lui signaler l'impossibilité de transmettre pour le 11/12/2013 un projet d'organisation des rythmes scolaires tenant compte des contraintes locales et des préconisations du Ministère de l'éducation nationale. Une réunion avec les parents élus et quelques enseignants est programmée le 12/11/2013.

### Etat des lieux et contraintes:

- Recensement des locaux disponibles, mobilisables ou non : l'utilisation des classes est possible en concertation avec les enseignants, le gymnase pendant la pause méridienne.
- Pause méridienne de 2 heures minimum nécessaire pour permettre les 3 rotations du self : plus de 80% des élèves fréquentent le restaurant scolaire. Le nouveau réfectoire n'est pas encore opérationnel, il est donc difficile de prévoir si le nombre des rotations pourra être diminué.
- Transfert des responsabilités : enseignants / animateurs / parents. La sécurité doit primer.
- Contrainte du ramassage scolaire
- Contrainte de l'intercommunalité : 35 enfants d'autres communes viennent au centre de loisirs le mercredi.
- Débat sur le choix de la ½ journée travaillée : le mercredi pour les parents (cf sondage), le samedi pour la municipalité.

### Dates à retenir

- prochains conseils d'école : vendredi 14 mars et vendredi 13 juin 2014 à 18h30
- réunion rythmes scolaires mairie: mardi 12 novembre à 19h
- photographe: lundi 18 novembre
- Jour supplémentaire travaillé : mercredi 11 juin
- fin semestre piscine : vendredi 24 janvier 2014. Merci aux parents accompagnateurs

Madame Hatton remercie les membres du Conseil de leur participation.

Secrétaire de séance : Mme Chantal Ferret

Mme Patricia HATTON Directrice